

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

**COMMUNE DE SOUES
DECISION DU MAIRE**

5 Septembre 2023

Décision n°D2023/21

Installations de poubelles en béton sur le site du Lac

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2322-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la Loi n°2020-1525 du 3 Décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique, et notamment son article 142,

VU le décret n°2022-1683 du 28 Décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique,

VU la délibération n°D6/2020 du Conseil municipal en date du 27 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat,

VU la nécessité d'installer 4 poubelles en béton supplémentaire sur le site du lac,

CONSIDERANT que l'offre, annexée à la présente, de l'entreprise SBTP, établie à 1 874 € HT, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

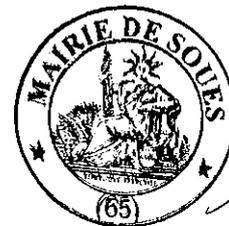
D'attribuer à l'entreprise SBTP la prestation de fourniture et pose de 4 poubelles en béton sur le site du lac pour un coût de 1 874 € HT.

DECIDE

Que les crédits correspondants seront donc inscrits au budget de l'année 2023.

Décidé le 5 Septembre 2023

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture : 06/09/2023



Le Maire
Roger LESCOUTE